



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

Séance du 29 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois d'août à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de Poey de Lescar, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre SOLER, Maire.

Etaient présents : Chantal ROUTHOU, Alain BARRALON, Marie THIBORD, André LACRAMPE, Patricia DEGOS, Adjoint, Jean BELLOCQ, Christelle MALNOU CASTETBON, Elie MANESCAU, Stéphanie MAZET, Vincent MENGELLE, Joël METGE, Marie-Claire MORETTO, Véronique PARENT, Paul-Régis POLLIN, Christophe SAJUS.

Etaient absents : Nadine BEGARDES qui a donné procuration à Alain BARRALON, Marie-Odile DOUSSE, Angélique GALLEGO qui a donné procuration à Vincent MENGELLE.

Secrétaire de séance : Christelle MALNOU CASTETBON (art. 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 25/08/2022

Publié et affiché le 31/08/2022

ORDRE DU JOUR

- Appel à projets du Département « Terres de jeux 2024 » : projet Plaine des Sports POEY DE LESCAR
- Création Contrat PEC – Pôle Emploi, Ecole POEY DE LESCAR
- Création Emploi Contractuel – Accroissement temporaire d'activité- Ecole POEY DE LESCAR
- Forfait scolaire- Ecole POEY DE LESCAR
- Augmentation tarifs cantine
- Provisions pour créances douteuses
- Convention Intercommunale d'Attributions – CAPBP
- Participation frais scolarité – classe ULIS Lescar

Approbation à l'unanimité du PV du conseil municipal du 27 juin 2022

Point 1 : Appel à projets du Département « Terres de jeux 2024 » : projet Plaine des Sports POEY DE LESCAR

Descriptif du projet : Le Pôle sportif de Poey de Lescar est une structure très vieillissante et plus du tout adaptée à l'usage.

Cette plaine des sports est utilisée par les 250 licenciés du club de football de Poey de Lescar, par les 102 jeunes du groupement de jeunes du territoire du Miey du Béarn (regroupant les communes de Poey de Lescar, Denguin, Siros, Aussevielle, Beyrie, Bougarber, Uzein) et par les 155 adhérents du tennis club de Poey de Lescar. Le projet concerne ainsi un bassin de vie élargi.

L'équipe 1 en football joue au niveau Régional 2 et le club dispose d'une section féminine en plein essor.

Le club de tennis est devenu le 18ème du département en nombre de licenciés avec le pire ratio adhérents/courts.

Le projet consiste à réaliser les opérations suivantes :

- Acquisition d'un foncier de 2 ha jouxtant la plaine actuelle (promesse de vente signée et enregistrée au service de la publicité foncière le 21/02/2022 avec la propriétaire).
- Aménagement d'un terrain de football d'entraînement à 11 en synthétique
- Installation d'une tribune sur le terrain d'honneur
- Construction d'un bloc vestiaire neuf de 100 m²
- Rénovation du vestiaire actuel de 140 m² dont une importante rénovation thermique
- Déconstruction d'un court de tennis extérieur en très mauvais état
- Construction d'un court couvert de tennis
- Construction d'un court extérieur
- Rénovation de la résine du court couvert actuel
- Rénovation d'un parking pour le rendre compatible PMR
- Aménagement paysager pour préparer la réalisation d'un parcours sportif

Dans l'opération il est maintenu en l'état le terrain d'honneur, ainsi que les foyers football et tennis.

Ce projet ne multiplie pas de nouvelles installations et ne prévoit pas la réalisation d'une salle polyvalente déjà présente sur les communes environnantes de Lescar et Denguin. La création d'un terrain synthétique se justifie par le nombre de licenciés utilisant la plaine des sports et par le fait qu'aucune surface synthétique n'est présente sur l'ensemble des installations des communes du groupement jeunes du Miey du Béarn (bassin de population de 8000 habitants).

Ce projet répond à un projet de territoire sur la zone Ouest semi rurale de l'agglomération de Pau et favorise le déploiement d'activités de sports et de loisirs. Le caractère structurant de ce projet est confirmé.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT- PROJET 2022		
	MONTANT HT	TAUX
Appel à Projets	582 500.00€	25 %
Etat (DETR/DSIL)	466 000.00 €	20 %
CAPBP (Fonds de concours)	582 500.00 €	25 %
Fédérations sportives	42 000.00 €	2 %
COMMUNE : Autofinancement	687 000 .00€	28 %
TOTAL TRAVAUX	2 330 000. 00 €	100%

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** le projet de Réhabilitation et extension du Pôle Sportif de Poey de Lescar ;
- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 582 500.00€, auprès du Président du Conseil départemental dans le cadre du dispositif Appel à Projets 2022 « Terres de jeux 2024 »,

Point 2 : Création Contrat PEC Pôle Emploi - Ecole POEY DE LESCAR

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : adjoint d'animation : assurer surveillance des enfants pendant le temps de garderie et entretiens des locaux à l'école, aide à la sieste.
- Durée des contrats : 12 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC (tarifs en vigueur au 01/08/2022)

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi à LONS du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste(s) : adjoint d'animation : assurer le service de cantine, surveillance des enfants pendant le temps de garderie et entretiens des locaux à l'école.

Durée des contrats : 12 mois renouvelable

Durée hebdomadaire de travail : 21 heures

Rémunération : SMIC (tarifs en vigueur au 01/08/2022)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Point 3 : Création Emploi Contractuel – Accroissement temporaire d'activité- Ecole POEY DE LESCAR

Le Maire proposera au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent périscolaire polyvalent à temps non-complet pour assurer les missions d'ATSEM en classe de GS-CP, de surveillance des enfants pendant la pause méridienne et le temps de garderie du matin et du soir ainsi que l'entretien des locaux le soir.

L'emploi serait créé pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 26 heures 30.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création à compter du 01 septembre 2022 d'un emploi non permanent à temps non-complet de 26h30 par semaine, que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,
- **ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Point 4 : Forfait scolaire- Ecole POEY DE LESCAR

Considérant que les résultats du compte administratif 2021 permettent d'évaluer les dépenses de fonctionnement de l'école primaire publique de POEY DE LESCAR,

Considérant que le nombre total d'enfants scolarisés sur la commune de POEY DE ELSCAR pour l'année 2021-2022 est de 180 élèves,

Considérant que le coût moyen par élève est à 551.08€

Dépenses obligatoires	
Objet	Total Côt
Eau et assainissement	1 950,00 €
Electricité, Gaz	5 200,00 €
Télécommunications	768,00 €
Produits entretien	3 150,00 €
Copieur	1 700,00 €
Fournitures scolaires	8 100,00 €
Transports collectifs	1 838,00 €
Personnel communal	72 489,00 €
Dépenses entretien materiel	4 000,00 €
total	99 195,00 €
Soit pour un total de 180 enfants pour l'année scolaire 2021-2022 un coût par élève de 551,08 €/an	551,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DÉCIDE d'approuver la fixation de la contribution communale par élève pour l'exercice 2022/2023 à la somme de 551.08€.

Point 5 : Augmentation tarifs cantine

Monsieur le Maire proposera d'augmenter les tarifs cantines en suivant l'augmentation appliquée par la SPL.

Il rappelle que le tarif des repas appliqué pour l'année scolaire 2021/2022 était de 3.62€ pour les enfants et 4.59€ pour les adultes. Pour tenir compte de cette augmentation, il propose de porter le prix du repas à 3.80€ pour les enfants et 4.82€ à partir du 01 octobre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** à 3.80€ pour les enfants et 4.82€ pour les adultes, le prix du repas de la cantine scolaire à partir du 01 octobre 2022.

Point 6 : Provisions pour créances douteuses

La provision doit être constituée par délibération à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences exercées par le comptable public. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépense de fonctionnement du compte 6817.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeurs. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

L'objectif d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision repose sur un travail concerné entre l'ordonnateur et le comptable public.

Au vu de l'état des restes à recouvrer (cf. PJ), Monsieur le Maire, propose de provisionner la somme de 536.75€, correspondant à 15% du montant des factures énoncés dans l'état de provisionnement des créances en date du 18-03-2022, présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 536.75€ pour les créances listées ci-dessous,
- **DÉCIDE** d'imputer ce montant à l'article 6817 du budget général de la commune,
- **PRÉCISE** que la provision sera reprise totalement par émission d'un titre de recettes au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être,

Point 7 : Convention Intercommunale d'Attributions – CAPBP

Créée par la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) fixe la politique d'attribution des logements sociaux sur 2022-2027 (Cf. PJ). L'esprit de cette loi est de favoriser la mixité sociale en rééquilibrant le peuplement dans le parc social, en et hors quartier politique de la ville, et de partager l'effort de relogement des publics prioritaires. La CIA définit des objectifs d'attributions et tient compte des capacités d'accueil des ménages fragiles et de la fragilité de l'occupation sociale à l'échelle infra communale.

Adoptée par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 2 février 2022, ce document a également reçu l'avis favorable du Comité de pilotage du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et sera présenté en conseil communautaire le 29 septembre 2022.

LA CIA confirme les orientations de la CIET adoptée en 2016 en précisant ses engagements et actions et reprend les objectifs d'attributions prévus par la loi.

La convention est conclue entre le préfet des Pyrénées Atlantiques, le Président de la CAPBP, les communes disposant de logements sociaux, les bailleurs sociaux, le Département, Action Logement services et l'Union régionale HLM pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale d'attribution ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération

Point 8 : Participation frais scolarité – classe ULIS Lescar

Le Maire exposera à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Commune de LESCAR lui demandant une participation financière aux frais de fonctionnement de son école pour l'inscription d'un enfant dont la famille vit à POEY-DE-LESCAR, l'enfant étant inscrit en classe ULIS à LESCAR.

Le montant de la participation demandée est de 701.18€.

Le Maire ajoute que la participation aux frais de fonctionnement de ces classes spécialisées est une participation obligatoire pour la Commune de résidence de l'enfant

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** au paiement de la somme de 701.18 € correspondant au montant de la contribution de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de LESCAR pour l'inscription en classe ULIS pour l'année scolaire 2021-2022.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DEPENSES :

ENTREPRISE	LIBELLE	DATE	MONTANT
ENEDIS	RACCORDEMENT ELECTRICITE LOTISSEMENT	06-2022	7 578.94 €
LENDRE SAS	REPARATIONS EPAREUSE	07-2022	1 222.85 €

EVI PRO	MATERIEL CUISINE CANTINE SCOLAIRE	07-2022	1 438.80 €
D CREATION	CREDENCE INOX CUSINE CANTINE SCOLAIRE	07-2022	1 051.37 €
INFO DIRECT	PC ECOLE	07-2022	530.00 €
SFIC	DALLES PLAFOND ECOLE	07-2022	306.76 €
LES Z'ARTS DANS LA PEAU	ANIMATION REPAS AINE	07-2022	600.00€
MANUTAN	CHAISES ECOLE MATERNELLE + CANTINE	07-2022	378.84 €
SIGNATURE	SIGNALISATION HORIZONTALE	08-2022	236.85 €

LES FETES 2022 : Les fêtes 2022 ont été un grand succès avec la participation importante des Poeyens. Le repas du vendredi a réuni 340 personnes et celui du samedi environ 250. Le comité des fêtes a proposé un programme qui a beaucoup plu et l'ambiance était très villageoise et conviviale.

Le maire réitère ses remerciements à tous et en particulier au comité des fêtes.

RENTREE SCOLAIRE : A ce jour il est inscrit 200 enfants à l'école primaire dont 35 petites sections de maternelle. En comparaison avec la dernière rentrée scolaire cela représente 24 enfants supplémentaires.

La directrice a fait remonter toutes ces informations à l'académie qui va se déplacer à l'école le jour de la rentrée. Dans les jours suivants nous devrions savoir si l'ouverture d'une huitième classe est décidée.

Nous avons commencé un travail de préparation avec la directrice de l'école pour anticiper tout en précisant que rien n'est décidé. Toutefois le maire a bien expliqué à l'inspecteur d'académie que les effectifs actuels le justifient largement pour le bien des enfants même si ce choix n'est pas neutre pour la mairie sur le plan organisationnel et financier.

LE SCHEMA DE MUTUALISATION NUMERIQUE : La mairie est reliée à la fibre même si nous avons connu plusieurs pannes cet été. L'école et la salle ont été reliées en pont Wifi mais avec des difficultés techniques sur l'école qui devraient être résolu avant la rentrée scolaire.

L'EXPOSITION PHOTO ET LA CAPSULE TEMPORELLE : L'exposition a été un franc succès et une participation très forte des parents d'élèves mais également de nombreux poeyens. Nous renouvelons nos remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré sur ce beau projet.

Lundi 04 juillet, Josy POEYTO, députée de la circonscription retenue sur le conseil communautaire le jour de l'inauguration, est venue visiter l'exposition.

Il nous reste maintenant à travailler sur un livret reprenant les photos avec annotations.

WC PUBLIC

La situation de ces WC publics intégrés à l'école n'était plus tenable.

Nous avons eu un devis pour la démolition à hauteur de 3 360.00€

La démolition a été entièrement réalisée en régie par nos agents du service technique. Il s'agit de la première action vers le projet d'agrandissement de la cour d'école.

REUNION NUISANCES AERIENNES LOCAUX MIEY : Sur initiative de la mairie de Poey, les maires des communes environnantes se sont réunies pour échanger et envisager une action conjointe. Il a été décidé d'en saisir la députée et le nouveau secrétaire générale de la préfecture a été informé de notre volonté d'organiser une réunion en préfecture avec les élus et l'autorité militaire.

DP PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE : DP accordée. Prise de contact auprès d'IRISOLARIS par la SEPA.

MARCHE MO PLAINES DES SPORTS : Consultation terminée en date du 18-08-2022, 6 offres reçues. Analyse des offres en cours par la SEPA. Attribution du marché au prochain conseil municipal.

SERVICE CIVIQUE : Arrivée d'un jeune dans la cadre du service civique, au service technique, pour une durée de 8 mois du 01-08-2022 au 31-03-2023.

RECRUTEMENTS ECOLE :

Remerciements à Déborah CASTETS qui a participé à la sélection de tous les candidats qui intègrent l'équipe périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Nous avons recruté de nouvelles personnes durant cet été :

- Remplacement de Karene : nous avons reçu 6 candidates en entretien de sélection le 21/07/2022. Une des candidates a été retenue et a signé un CDD du 22/08/2022 au 08/05/2023.
- Recrutement d'une jeune en contrat de service civique du 01-09-2022 au 31-04-2023
- Recrutement d'une jeune en contrat d'apprentissage CAP AEPE à compter du 31-08-2022 jusqu'au 07-07-2023.
- Recrutement d'un agent en contrat PEC : Entretien de sélection le 01-08-2022, en attente signature convention contrat PEC avec Pôle Emploi.
- Remplacement de Katia : recrutement en CDD pour un mois puis renouvelable suivant durée arrêt de travail.

MARCHE HEBDOMADAIRE : Le marché démarre doucement, la période estivale a été très calme. Nous envisageons de modifier les horaires de 16h à 19h. Une animation festive sera réalisée autour du marché du 16 septembre 2022 avec point de restauration et peut être un feu d'artifice.

ANIMATION ZERO DECHET : Second atelier qui se déroule sur la commune, programmé le 30/08/2022 pour 7 participants inscrits.

ELAGAGE MOYENNE TENSION ENEDIS : ENEDIS a commandé des travaux d'élagage sur les lignes moyennes et haute tension. La mairie n'est pas impliquée dans ces actions qui ne dépendent que de l'opérateur d'énergie.

ATELIER JEUNES : L'atelier jeunes de début juillet s'est très bien passé, les 6 jeunes ont bien travaillé sur l'école. Il faut renouveler ces ateliers l'an prochain.

EXTENSION DE NOTRE DEPOT TECHNIQUE : Nous avons pris contact avec l'agglo pour étudier l'achat par la commune du dépôt appartement à la CAPBP à côté de nos services techniques qui sont particulièrement à l'étroit. Cette extension améliorerait notre fonctionnement et faciliterait le stockage du matériel en commun avec les communes limitrophes. Bien entendu cette solution ne sera possible que si la proposition financière de l'agglo est raisonnable. Nous devrions en savoir plus en fin septembre.

CONTROLE D'ACCES DECHETTERIE : A compter du 01 janvier 2023, il ne sera plus possible d'accéder aux déchetteries de l'agglo, dont celle d'Emaus, sans que le véhicule (3 possibles) ait été inscrit sur votre compte d'accès. La mairie va diffuser des informations sur ses réseaux pour informer la population et Sarah a été formée pour pouvoir assister les personnes en difficulté avec le système informatique.